



Succession sur vente de bien

Par **mimi pinson**, le **29/04/2015** à **11:42**

Bonjour, mon père est décédé il y a 5 ans et mon frère et moi avons été signés chez le notaire pour que ma mère bénéficie de l'usufruit de la maison, cette année elle l'a vendu et a fait une donation de 100.000€ à mon frère et moi je n'ai rien eu (pour info je me suis occupé d'elle pendant 5 ans car mon frère habite en Ardèche), avait-elle le droit de vendre sa maison et de donner une bonne partie à mon frère et rien à moi, nous n'avons jamais reçu de courrier de quoi que ce soit du notaire, est-ce normal? merci

Par **janus2fr**, le **29/04/2015** à **11:54**

Bonjour,
Si votre mère n'était qu'usufruitière du bien, elle n'avait pas le pouvoir de vendre. Pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires, usufruitier et nus-propriétaires.

Par **domat**, le **29/04/2015** à **11:56**

bjr,
vous deviez être nu propriétaire d'une partie de la maison.
dans ces conditions, je ne comprends pas comment votre mère a pu vendre le bien dont elle n'avait pas l'entière propriété car pour vendre un bien il faut en être entièrement propriétaire.
posez la question au notaire qui a vendu le bien.
la donation à votre frère sera rapportée à la succession de votre mère.
cdt

Par **mimi pinson**, le **29/04/2015** à **12:10**

mon mari ne se souvient plus si ce jour-là chez le notaire il a signé pour l'usufruit ou si c'est pour au dernier vivant tout donnant, mais dans tous les cas nous n'avons rien reçu du notaire en courrier